

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 26 JUILLET 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 9  
Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 19/07/2018  
Date d'affichage : 19/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le JEUDI 26 JUILLET 2018 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude HAMEL, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, Mme Janine KERSPERN.

Excusés : Mme Annie MICHEL ayant donné procuration à M. Richard MAURY,  
M. André LETELLIER, ayant donné procuration à M. Claude HAMEL,  
M. Guillaume CUBERO, Mme Vanessa GUEGUEN.

Absents : Mme Dorothée PITOIS, M. Claude PERONNE.

Secrétaire de séance : Mme Dominique JOCKUM

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 juin 2018**

Le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

### **Vote pour la mise en place d'une carte d'achat pour la mairie**

Monsieur GOSSIEAUX propose que ce point soit reporté à la réunion du Conseil municipal du mois d'août afin d'avoir plus d'informations pour la mise en place de cette carte d'achat.

### **Vote pour une convention de partenariat concernant la participation financière au centre de loisirs de Saint-Contest**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la commune de SAINT-CONTEST, la commune d'AUTHIE, et la Commune de THAON, concernant la participation financière aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le but est de partager les frais de fonctionnement du centre de loisirs entre les trois communes. Cette convention est conclue pour une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

La participation financière aux frais de fonctionnement comprend : les charges liées au fonctionnement du service et les charges de personnel. Cette participation fera l'objet d'une revalorisation annuelle dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation – Ensemble.

Pour la Commune de Thaon, la participation aux frais de fonctionnement et de personnel s'élèvera à 2 584.35€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune de SAINT-CONTEST, la commune d'AUTHIE, et la Commune de THAON.

### **Information sur le retrait et l'adhésion de Communes au SDEC Energie**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SDEC Energie concernant la demande de retrait de la Commune déléguée de Pont-Farcy (rattachée au département de la Manche) et la demande d'adhésion de la communauté de communes Vallée de l'Orne et de l'Odon ; ces deux points seront inscrits à l'ordre du jour du Comité Syndical du SDEC Energie du 20 septembre prochain. Ces deux demandes devront être inscrites à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal entre le 21 septembre et le 21 décembre 2018.

## **Communauté Urbaine de Caen la Mer**

### **Vote pour l'approbation d'une convention avec la FREDON pour la lutte collective contre le frelon asiatique :**

La Communauté Urbaine Caen La Mer ayant signé la convention d'animation pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique, notre territoire est donc couvert au plan de lutte collective contre le frelon asiatique en 2018.

Au vu de la convention fournie par la FREDON de Basse Normandie, portant sur l'accès aux actions d'animation et sur la définition des modalités de destruction des nids de Frelon asiatique dans le cadre du plan de lutte collective décliné dans le calvados en 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la Commune de THAON, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le calvados en 2018.

### **Information de la Préfecture sur l'accueil des migrants sur le territoire de Caen La Mer :**

Monsieur MAURY donne lecture du courrier cosigné de Monsieur le Président de Caen La Mer, Joël BRUNEAU et de Monsieur Laurent FICUS, Préfet du Calvados concernant le recensement des logements sociaux et communaux qui pourraient être réservés à l'accueil des personnes réfugiées et des personnes migrantes en situation régulière sur notre territoire, le but étant d'éviter la problématique des squats touchants plusieurs communes de Caen la Mer.

## **Comptes rendus des commissions de la CU Caen la Mer**

### Commission transport

- Informations sur l'abonnement transport scolaire :  
A compter de la rentrée de septembre 2018 deux types d'abonnement annuel, sont proposés aux jeunes de 4 à 17 ans domiciliés sur le territoire de la CU :
  - l'abonnement annuel scolaire pour un aller / retour par jour de cours à 86€/an.
  - l'abonnement annuel – de 18 ans pour un nombre de voyages illimité sur le réseau Twisto à 198€.

L'abonnement Jeune reste disponible aux jeunes de 18 à 25 ans au tarif annuel de 265€ par an.

### Commission de la réunion sur le déploiement de la Fibre dans le Calvados

- Le département du Calvados est le troisième département le mieux déployé en France (en termes de nombre de prises déjà disponibles). En ce qui concerne la Commune de Thaon, le déploiement de la fibre est prévu dans une phase allant de 2019 et 2022.

### Réunion publique sur la Révision du SCoT Caen-Métropole

- La révision du Scot est nécessaire afin de prendre en compte le changement de périmètre. Le redécoupage intercommunal a généré un nouveau périmètre, composé de :  
La Communauté Urbaine Caen La Mer – 4 Communautés de Communes (Cingal - Suisse Normande – Cœur de Nacre – Vallées de L'Orne et de l'Odon - Val es Dunes) pour une superficie totale de 1 111 km<sup>2</sup>. Mais aussi pour prendre en compte les évolutions législatives et notamment les principales lois (loi Grenelle, loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové, loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt). La Commune de Thaon est actuellement en zone blanche. Elle sortira du SCoT du Bessin et sera prise en compte dans le périmètre du SCoT Caen-Métropole courant 2019.

### Dispositions spécifiques de la Préfecture pour le plan Orsec – Canicule dans le calvados

- Les seuils d'alerte définis pour le département du Calvados sont : minimum 18° et maximum 31° pendant 3 jours et 3 nuits consécutives. Le CCAS va procéder à un recensement des personnes âgées isolées.

## **Compte-rendu des réunions des divers syndicats**

**SIDOM** : Présentation du rapport d'activité 2017 par Monsieur le Maire. Au cours d l'année 2017, les apports de déchets "tout venant" et de déchets verts ont augmenté de près de 10%. La Commune de Thaon a été dotée de colonnes enterrées. Il est suggéré de supprimer les containers rue de Barbières (près de l'UNCMT) qui font quotidiennement, l'objet de dépôts sauvages.

**SMART** : Monsieur MAURY donne lecture du compte-rendu du conseil syndical du SMART concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement prévus "Grande Rue" à Thaon. Le syndicat adopte le programme de restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées de la Grande Rue ainsi que la reprise des branchements.

**SIEST** : Monsieur MAURY présente le rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable.

#### **Information de la MEFAC sur la situation de l'emploi dans la Communauté Urbaine**

Monsieur MAURY donne lecture du dernier Point de conjoncture Caen la Mer, concernant la situation de l'emploi fin 2017. La Commune de Thaon compte 50 demandeurs d'emploi de Catégorie A (personne sans aucune activité) se répartissant comme suit : 42 % de femmes, 20 % de jeunes (- de 25 ans), 18% de 50 ans et plus.

#### **Affaires diverses**

- **Conseil communautaire** : Monsieur MAURY informe que dès le mois de septembre les conseils communautaires de la CU Caen La Mer auront lieu le jeudi soir, en fin de mois. Les conseils municipaux de Thaon auront donc lieu le mardi soir.
- **Intersection sortie de Thaon RD 22 / CD 170** : Monsieur MAURY donne lecture d'un courrier adressé à Monsieur LECOINTRE de l'Agence routière Départementale afin de l'informer de la dangerosité de l'intersection de la RD 170 et du CD 22, à cause d'un champ de maïs limitrophe avec ces deux voies et empêchant toute visibilité. Monsieur LECOINTRE de l'ARD, par lettre du 17 juillet précise qu'un contact a été pris avec l'agriculteur concerné, qui refuse catégoriquement de couper ses plantations. Monsieur MAURY informe le Conseil Municipal que Monsieur LECOINTRE sera en Mairie mardi 31 juillet et que ce sujet sera à nouveau évoqué. Le conseil municipal décide donc d'informer par courrier le Préfet de cette situation, mais aussi de faire un courrier au propriétaire du champ, en le sommant de couper la bande de plantations qui obstrue toute visibilité.
- **Région NORMANDIE** : Monsieur MAURY donne lecture d'un courrier d'Hervé MORIN, Président de la Région NORMANDIE, présentant les grands projets du Conseil Régional ; entre autre la construction à Hérouville Saint-Clair du 1<sup>er</sup> centre français de traitement du cancer par hadronthérapie. Le Conseil Régional souhaite par ailleurs renforcer le positionnement central de Caen en Normandie en améliorant la desserte de Caen et participe donc financièrement aux Grands travaux concernant tous les modes de transport : routier, ferroviaire, et aéroportuaire.
- **Dérégulation scolaire** : Monsieur MAURY donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet concernant la requête d'une famille de Thaon, dont l'enfant est allergique (arachide – œuf – kiwi). Le prestataire de cantine « CONVIVIO » ne pouvant garantir l'absence d'arachide dans les repas ; les parents ont retiré leur enfant de l'école de Thaon. La Préfecture nous somme de participer aux frais de scolarité de l'enfant qui est à présent inscrit à l'école de Saint-Contest. Une réponse sera faite à Monsieur le Préfet afin d'apporter quelques précisions sur le déroulement et le traitement de ce problème avec la famille concernée.
- **« Les Jardins d'Éléazar » – tourne à gauche** : Monsieur MAURY donne lecture d'un courrier de l'entreprise MASTELLETTO, adressé au Cabinet LANDRY. Suite aux réunions, état des lieux et visite de levée de réserves, personne n'a évoqué un caractère dangereux du tourne à gauche. Le Conseil Départemental, comme la CU, ne voient pas d'objection à laisser la RD 170 en l'état. Ils n'y constatent pas de dangerosité, ni problème technique au niveau de la voie descendante.
- **3 F / Immobilière basse Seine** : Monsieur MAURY présente le rapport d'activité 2017.
- **Micro-crèche** : Madame Anne-Marie BELIARDE informe le Conseil municipal de la signature de l'engagement avec le groupe Léa & Léo et de la signature du contrat avec ARTEA. Il sera nécessaire de prévoir un élagage des arbres de l'avenue bordant le terrain afin de mettre en sécurité la cantine et la future micro-crèche.
- Monsieur Jean-Claude BAYEUX informe le conseil qu'une réunion est prévue en Mairie le mardi 31 juillet avec Monsieur LEFEVRE Thierry, technicien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et Monsieur LECOINTRE, de l'ARD, pour le passage sous la RD 83 « Rue de Barbières ».
- Monsieur Jean-Pierre ISABEL signale qu'il a constaté des chutes de pierres provenant de la corniche de l'église. Un périmètre de sécurité sera mis en place par des barrières. Il contactera les entreprises CHESNEL Bâtiment et Edifice Fossey pour établir des devis.
- Monsieur Claude HAMEL demande que soit respectée la circulation « Rue de la Forge ». (Travaux empêchant la libre circulation).
- Madame Janine KERSPERN demande que soit installé en même temps que le banc « Rue de Bombanville un plan communal ».

- Madame Isabelle BONAMY informe que des fabricants de jeux pour l'école maternelle ont été reçus en mairie et que les devis seront présentés au prochain Conseil municipal. Elle demande aussi que des panneaux signalétiques soient prévus pour la cantine – garderie – médiathèque. Elle informe le Conseil municipal du recrutement d'un animateur qui prendra ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- Madame Dominique JOCKUM demande que soit faite une information aux citoyens pour l'entretien des trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures dix minutes.